

La production d'énergies renouvelables en Bourgogne - Région Bourgogne, France

Mots-clé

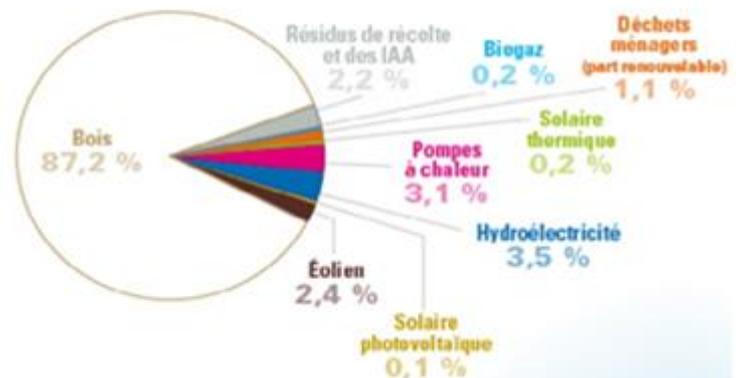
Énergies renouvelables

SRCAE

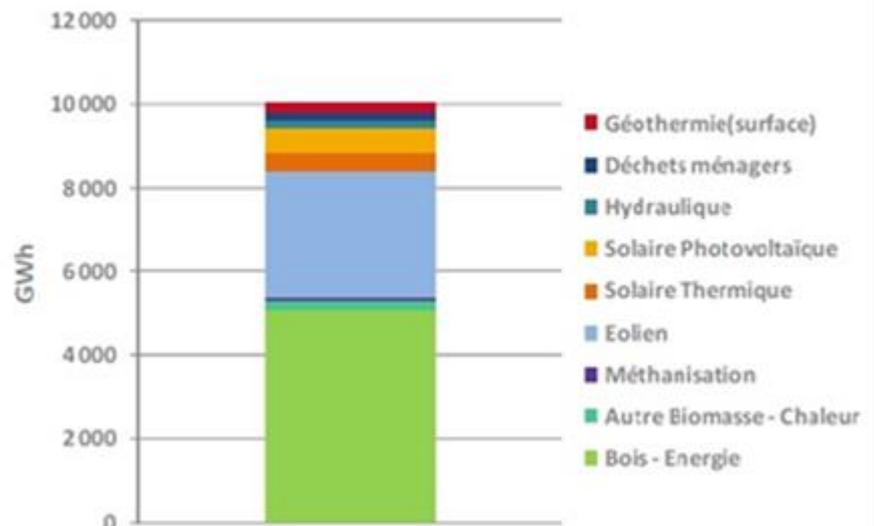
Bois énergie

Éolien

La production d'énergies renouvelables en Bourgogne en 2009 *Source : Alterre Bourgogne*



Production d'énergie renouvelable par filière en 2020, *Source : Energies Demain*



Objectifs

Dans le cadre de la directive européenne relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables, la France s'est engagée d'ici 2020 à porter à 23 % la part des énergies renouvelables dans son bouquet énergétique. La région Bourgogne s'est également alignée sur cet objectif de 23% dans son SRCAE (Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie). Cela se traduit par une production d'environ 10 000 GWh d'origine renouvelable à l'horizon 2020 avec une hypothèse de maîtrise des consommations énergétiques de 20%. Cela représente une production supplémentaire d'environ 6 000 GWh d'énergie renouvelable par rapport à 2009.

Description

Le scénario régional a exploité au maximum les ressources mobilisables dans chacune des filières. Pour autant, deux principales ressources de la Bourgogne en matière d'énergie renouvelable restent prédominantes : l'éolien et le bois-énergie, qui participent à l'effort de production supplémentaire de 6000 GWh respectivement à hauteur de 48% et 29%.

L'ambition régionale en matière de développement du bois-énergie est importante puisqu'elle conduit à développer jusqu'à 50% une énergie déjà mobilisée pour partie. Des objectifs de gestion durable des forêts et de lutte contre les conflits d'usage (bois d'oeuvre/bois d'industrie/bois énergie) sont intégrés dans le SRCAE, qui souligne également l'importance d'une recherche d'usage de proximité qui doit impérativement favoriser les approvisionnements locaux.

Le développement de l'éolien, fondamental en Bourgogne avec une production de 1500 MW prévue dans le cadre du SRCAE d'ici 2020 (soit la moitié de l'effort en termes de mix énergétique), ne fait pas l'objet d'un programme de soutien financier de l'investissement (volume important, tarif de rachat). Il est toutefois fortement soutenu par la région à travers le portage politique aux niveaux local et national, un rôle de facilitateur sur les projets en lien avec les services de l'Etat, la participation à des actions de sensibilisation ou le soutien au cluster éolien par exemple.

Le solaire thermique reste une priorité en dépit de l'effondrement du marché actuel et l'hydroélectricité plus marginale (territoire source, 3 bassins versants, peu de relief) bénéficie d'un programme de soutien.

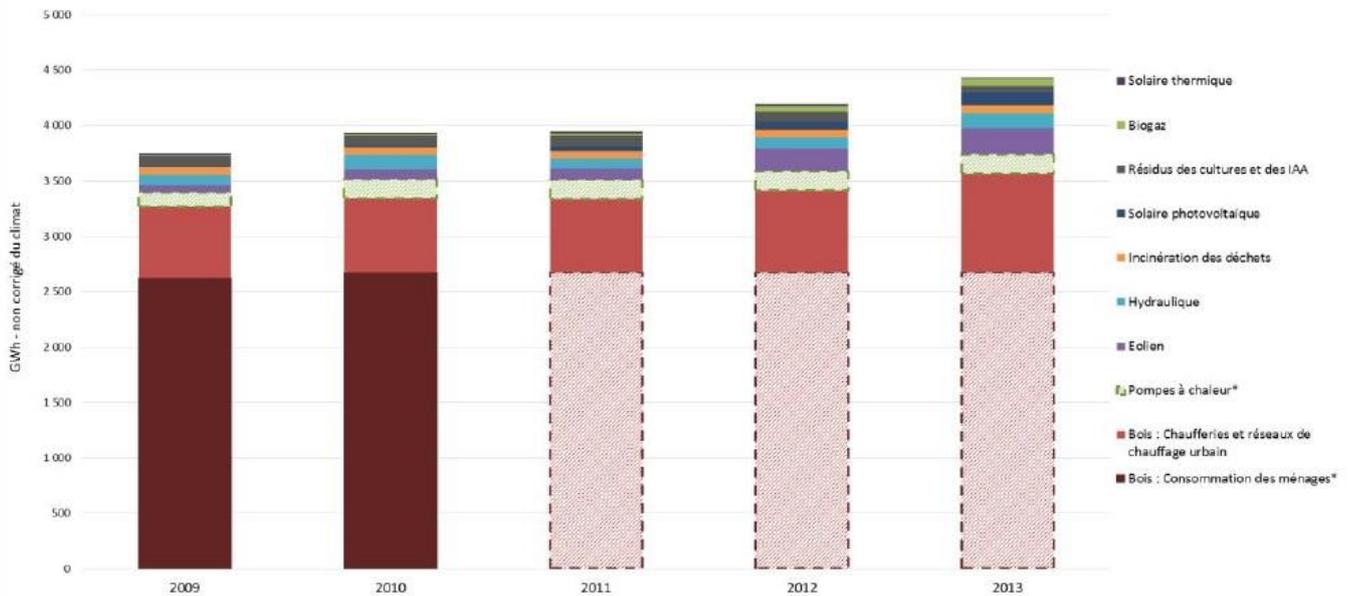
La méthanisation, dont le potentiel est important dans la région connaîtrait un développement plus timide à court terme, par manque de maturité de la filière en France.

Quant à la géothermie, seul un objectif concernant la géothermie de surface a été défini dans le cadre du SRCAE par manque de données sur le potentiel en géothermie profonde, a priori faible.

Le conseil régional de Bourgogne et l'ADEME régionale, avec le concours financier de l'Europe, pilotent tous ces programmes et sont reconnus comme chefs de file sur le thème des énergies renouvelables. Les départements et les syndicats d'énergie ont rejoint la dynamique historiquement régionale sur certains sujets selon leur orientations. Le réseau des animateurs, spécialistes en énergies renouvelables a été mis en place au niveau régional et basé sur 3 départements ainsi qu'au Parc du Morvan. Il est animé par la région et constitue le premier maillon de la chaîne. Toutes les études et investissements sont soutenues au niveau régional, complétées selon les territoires par les départements.

Résultats

La production d'énergies renouvelables en région Bourgogne est en augmentation de 13 % depuis 2010, passant de l'ordre de 3 920 à 4 440 GWh en 2013. Elle se fait à 87 % sous forme de chaleur et 13 % sous forme d'électricité. La production bourguignonne d'énergie d'origine renouvelable reste principalement basée sur le bois-énergie puisqu'il représente 80 % de la production totale. Avec la diversification des énergies produites, sa part est toutefois en baisse par rapport à 2010 (83 %). La part d'énergie électrique

Evolution de la production d'énergies d'origine renouvelable en Bourgogne (hors agrocarburants)


est en revanche en augmentation, passant de 7 % en 2010 à 13 % en 2013.

Source : Alterre Bourgogne

Le bois énergie :

Depuis 1995, le conseil régional de Bourgogne pilote avec l'ADEME le plan « Bois énergie et développement local » fédérant tous les partenaires institutionnels. Le dispositif d'accompagnement est donc opérationnel depuis 20 ans, y compris avec des fonds structurels européens. Au total, ce sont 21,1 millions d'euros qui ont été versés par le conseil régional, 59,61 millions d'euros versés par l'ADEME, 16,86 millions d'euros par les fonds européens afin de réaliser 360 études et 320 investissements. 163 équivalents temps pleins ont été créés sur le territoire de la région : il s'agit d'emplois pérennes (liés à la durée de vie de la chaudière) et non délocalisables. Le développement de la filière bois représente 84800 tonnes de pétroles non importés en 2014, ce qui a un impact direct sur la balance commerciale (29M€), ainsi que 254000 tonnes de CO2 en moins dans l'atmosphère en 2014.

L'éolien :

La part de l'éolien est passée de 2,4% en 2009 à 5% en 2013. L'énergie éolienne est la première énergie renouvelable électrique en région Bourgogne. 76 éoliennes réparties dans 8 parcs produisent 150MW, soit une puissance installée multipliée par 3 depuis 2009. Ces installations sont la plupart du temps le fait d'opérateurs privés, sauf pour le parc de Clamecy Oisy pour lequel un co-financement public a été mis en place via une SEM (SEM Nièvre énergies, avec un actionariat régional) comprenant également une participation citoyenne. Le développement de l'énergie éolienne en Bourgogne pour les prochains mois devrait permettre l'implantation de 100 nouvelles éoliennes pour 200 mégawatts, dans onze nouveaux parcs principalement dans l'Yonne : notamment le parc du « Soleil levant » avec la construction de 12 turbines de 2,05 MW sur les communes de Venoy, Beines et Courgis, et parc de l'Auxerrois sur les communes de Chitry et Quenne, d'une puissance de 32 MW. La Compagnie du Vent devrait réaliser ainsi l'un de ses plus

puissants parcs en France ou encore les « Portes de Côte d'Or » dont les travaux de raccordement ont débuté en avril 2014. Par ailleurs, le conseil régional, au titre de sa compétence « développement économique », a contribué à l'émergence du cluster éolien, « Wind for Future ». Cette grappe d'entreprises (dont Franceole, seul fabricant français de mât d'éolienne en acier) labellisée par l'État regroupe les acteurs de ce secteur et favorise l'émergence de produits innovants (fabrication de pales, étude sur la corrosion pour l'off-shore, protection de surface...).

Informations Web

Retrouvez le SRCAE en ligne : <http://www.bourgogne.developpement-durable.gouv.fr/la-version-finale-du-srcae-de-a1081.html>

État des lieux des énergies d'origine renouvelable en Bourgogne - édition 2014 - Alterre Bourgogne :

http://www.alterre-bourgogne.org/arkotheque/client/alterre_bourgogne/_depot_arko/basesdoc/4/76328/etat-des-lieux-enr-2013.pdf

Contact

Marie-Pierre Sirugue

Chargée de mission énergies renouvelables au Conseil Régional de Bourgogne

mpsirugue@cr-bourgogne.fr